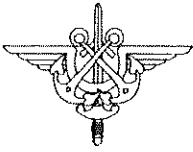




MINISTÈRE DES ARMÉES



ETAT-MAJOR DES ARMÉES

Base de défense de Mont de Marsan

Comité Social

Dossier suivi par :

Adj Bérange COURBOT

Sch Nadia BOBILLOT

Sch Laëtitia MIQUEL

Mont de Marsan, le 15 novembre 2019

N° 42/ARM/EMA/BdDMDM/Comité Social

Clt : 20191115_NP_ARM_EMA_BdDMDM_ComSoc_42.doc

NOTE DE SERVICE

à l'attention des destinataires *in fine*

OBJET : Activité famille « Port Aventura ».

1. GENERALITES.

Le comité social de la Base de défense Mont de Marsan organise **du lundi 27 au mercredi 29 avril 2020**, une sortie famille au parc « Port Aventura » à **Salou** (Espagne) au profit de 90 ressortissants du Ministère des Armées et de leur famille.

L'organisation générale de cette animation est dévolue à l'adj Bérange COURBOT, au sch Nadia BOBILLOT et au Sch Laëtitia MIQUEL.

La liste du personnel organisateur fera l'objet d'une décision d'organisation d'une activité dans le cadre des ASCC, signée par le commandant de la Base de défense de Mont de Marsan, président du comité social. Le personnel désigné est considéré en service.

La participation est fixée à :

- **150,00 euros** par adulte ressortissant du Ministère des Armées
- **120,00 euros** par adolescent de 11 à 17 ans
- **70,00 euros** par enfant de 04 à 10 ans

Le paiement est accepté sous forme numéraire, chèque et chèque-vacances.

Cette participation financière forfaitaire inclut : le transport en car grand tourisme, l'hébergement dans le parc à l'hôtel « Port Aventura 4 étoiles », les petits-déjeuners des 28 et 29 avril ainsi que les dîners des 27 et 28 avril, les entrées au parc pour les deux jours. Le comité social prend en charge le complément financier. Le déjeuner du 29 avril sera à la charge des ressortissants.

Aucun remboursement, en cas de désistement, ne sera possible.

Les inscriptions et le paiement s'effectueront au cercle
Les mercredi 27, jeudi 28 et vendredi 29 novembre 2019 de 11 h 45 à 13 h 00.

2. DEROULEMENT.

Lundi 27 avril 2020 :

04 h 45 : Accueil des familles sur le parking extérieur de la base aérienne,
05 h 00 : **Départ impératif de Mont de Marsan,**
12 h 00 : Pique-nique fourni par le comité social,
14 h 00 : Installation et accès au parc,
L'accès au parc et le dîner à l'hôtel n'ont pas d'horaires préétablis.

Mardi 28 avril 2020 :

L'organisation de la journée est laissée à l'appréciation de chaque participant. Le petit déjeuner et le dîner seront pris à l'hôtel. Le repas du midi est à la charge des participants. L'accès au parc est possible dès 08 h00.

Mercredi 29 avril 2020 :

08 h 00 : Petit déjeuner à l'hôtel,
10 h 00 : Départ du bus de l'hôtel,
12 h 00 : Déjeuner à la charge des participants,
13 h 30 : Départ du bus pour Mont de Marsan,
21 h 00 : **Retour estimé sur le parking extérieur de la base aérienne.**

3. MOYENS.

3.1 Transport.

Le transport sera assuré par un autocar de catégorie grand tourisme (transporteur civil).

3.2 Sécurité.

Les participants devront être en possession d'une pièce d'identité valide et de la carte européenne d'assurance sociale (ex. formulaire E111). Ils seront assurés par leur propre assurance de type « Responsabilité civile » pour toutes les activités autres que le transport. Au moment du départ, les organisateurs déposeront au service de semaine base la liste exacte des participants et au moins un numéro de téléphone portable, afin que le groupe soit joignable en cas de nécessité.

Lieutenant-colonel Daniel SARPEDONTI
Adjoint au COMBdD
de Mont de Marsan



DESTINATAIRES :
- DIFFUSION A